

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 569 Vœu relatif à l’affichage électoral lors des élections européennes du 26 mai 2019.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les prochaines élections européennes du 26 mai 2019 ;

Considérant la délibération du Conseil de Paris 2012 DPE63-1 d’octobre 2012 fixant le tarif d’enlèvement des affiches aux frais du responsable de l’affichage illicite et exécuté par les services techniques en charge de la propreté ;

Considérant l’article R. 581-13 du code de l’environnement selon lequel « le Maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l’affichage d’opinion ainsi qu’à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif » ;

Considérant que l’affichage sauvage, par ailleurs interdit sur le mobilier urbain, constitue une dégradation de l’environnement, une agression visuelle ainsi qu’une charge financière importante pour notre municipalité ;

Considérant l’engagement constant de la Ville sur la propreté et la gestion des déchets notamment dans le cadre du Plan de renforcement de la propreté adopté en 2016 ou encore de la stratégie zéro déchet ;

Considérant les divers débordements en termes d’affichage lors de l’élection présidentielle et des élections législatives de 2017, notamment sur le domaine public routier ;

Considérant les actions mises en places par la mairie de Paris et la DPE en termes de propreté tels que l’application « Dans Ma Rue », la journée du grand nettoyage ou encore le Plan de renforcement de la propreté ;

Considérant la mobilisation constante de la Ville de Paris et de ses agents pour offrir aux parisiennes et aux parisiens un cadre de vie propre, préservé et agréable ;

Sur proposition de Laurence Goldgrab, Buon Tan et les élus du groupe RGCI, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris sollicite l'ensemble des partis politiques pour instaurer une charte de bonnes pratiques en matière d'affichage électoral.